



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
16 Septembre 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 4
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
16 Septembre 2025

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, M. MATEU et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme CLEMENT à Mme FOURNIER, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE, M. MEUNIER à M. PATIN et Mme FERNANDES à Mme MARGUERITAT.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU et M. FABRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

082-2025 –ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

- Signature de la **décision n°068-2025 du 27 05 2025** : Décision portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2024-01-115) - Eclairage de la statue de Camille Méraut – pour un montant total de 4 141,47 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 2 070,74 € HT
- Signature de la **décision n°078-2025 du 08 07 2025** : Décision de cession d'un rotobroyeur.
- Versement de l'indemnisation partielle différée de la **MAIF** d'un montant de **2 169 €** (sur justificatifs) au titre de l'assurance Dommages aux Biens, pour la remise en état des bâtiments communaux endommagés lors de la tempête en date du 19.06.2023 (**Sinistre n°2023-02**).
- Versement d'un chèque d'un montant de **311 €** par Mme ORTUNO, pour le remplacement d'un potelet endommagé lors d'une manœuvre avec son véhicule en date du 09.07.2025.
- Signature d'un **contrat de maintenance du logiciel « ACTE GRAPHIQUE »** (numérisation des actes d'état civil) avec la société A.D.I.C.T Informatique – BP 72001 – 30702 UZES Cedex pour une période de 3 ans à compter du 1er octobre 2025 moyennant une redevance annuelle de **108 € HT**.
- Signature du marché de travaux **d'AMENAGEMENT PAYSAGER DU CIMETIERE DE MEHUN SUR YEVRE** avec la société **JSP PAYSAGE** - 3 Rue Denis Papin 58640 VARENNES VAUZELLES pour un montant total de **147 660.94 € HT (177 193.13 € TTC)** comprenant la solution de base et la prestation supplémentaire éventuelle (marché n°2025-03).
- Signature du marché de **MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES DE SIGNALISATION** avec la société **AEB ELECTRICITE** - 17 Rue la Fontaine - BP41 - 18390 ST GERMAIN DU PUY sur la base d'une redevance annuelle forfaitaire de **9 390 € HT** fractionnée par trimestre soit 2 347.50 € HT/ trimestre pour l'année 2025 (marché n°2025-04)

- Signature de la **décision n°79-2025 du 10.07.2025 et des marchés de travaux d'AMENAGEMENT DES RUES MERAUT ET BOULARD DE MEHUN SUR YEVRE** ainsi qu'il suit :

Lot n° 1 VRD à la société **EUROVIA CENTRE LOIRE** – Les Grands Usages – 18570 LE SUBDRAY pour un montant total de **818 318,30 € HT (981 981,96 € TTC)** décomposé :

- Tranche Ferme, rue C. MERAUT : 374 061,80 € HT (448 874,16 € TTC)
- Tranche Optionnelle, rue H. BOULARD : 444 256,50 € HT (533 107,80 € TTC)

Lot n° 2 PLANTATIONS à la société **SAS FRANCK RENIER** – ZI Orchidée – rue du Minéral – 18570 LA CHAPELLE ST URSIN pour un montant total de **53 469,60 € HT (64 163,40 € TTC)** décomposé :

- Tranche Ferme, rue C. MERAUT : 15 409,50 € HT (18 491,40 € TTC)
- Tranche Optionnelle, rue H. BOULARD : 38 060,00 € HT (45 672,00 € TTC)

Lot n° 3 SIGNALISATION à la société **SIGNALISATION DU VAL DE LOIRE** – 139 rue d'huit – 45640 SANDILLON pour un montant total de **17 965,00 € HT (21 558,00 € TTC)** décomposé :

- Tranche Ferme, rue C. MERAUT : 5 910,00 € HT (7 092,00 € TTC)
- Tranche Optionnelle, rue H. BOULARD : 12 055,00 € HT (14 466,00 € TTC)

Soit un marché total de 889 752,63 € HT (1 067 703,15 € TTC) avec 2 tranches :

Tranche ferme, rue C. MERAUT : 395 381,13 € HT (474 457,35 € TTC)

Tranche optionnelle, rue H. BOULARD : 494 371,50 € HT (593 245,80 € TTC)

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 25 septembre / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>